

Le problème mondial de la drogue sous l'angle de la santé publique

Rapport du Secrétariat

1. Le Conseil exécutif, à sa cent quarantième session en janvier 2017, a examiné une version antérieure de ce document et en a pris note.¹ Le Secrétariat avait déjà présenté un rapport sur ce suê8è6p al

5. Les problèmes de santé publique causés par l'usage de substances psychoactives ont atteint des proportions inquiétantes et représentent, à l'échelle mondiale, une lourde charge sanitaire et sociale qui est dans une large mesure évitable. La mondialisation rapide, les évolutions dans les domaines des technologies et des communications, et l'augmentation de la disponibilité et de la diversité des composés de synthèse aux propriétés psychoactives et dépendogènes sont autant de facteurs appelant des réponses politiques et programmatiques adaptées et proportionnées au problème de la drogue. Les stratégies en matière de santé publique et le secteur de la santé ont un rôle important et toujours croissant à jouer pour atténuer les effets nocifs liés à la consommation de drogues à tous les niveaux. Dans le même temps, les systèmes de santé sont confrontés à des défis importants tels que l'émergence et la propagation de la consommation de nouvelles substances psychoactives et la nécessité de trouver le bon équilibre entre la disponibilité des médicaments placés sous le contrôle des conventions internationales et la prévention de leur détournement et de leur usage impropre et abusif. Le financement, la gouvernance et l'organisation des services de prévention, de traitement et de réduction des effets nocifs des troubles liés à la consommation de drogues restent un problème dans différents systèmes juridiques. Ces problèmes se posent dans les systèmes de santé développés et sont plus flagrants encore dans les pays aux ressources plus faibles, où les infrastructures pour évaluer la situation et mettre en œuvre des politiques sanitaires et des réponses programmatiques appropriées sont insuffisantes, voire inexistantes. Dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations de la session extraordinaire de l'Assemblée générale, renforcer les capacités des pays pour répondre aux défis que représentent les drogues pour la santé pu

santé mentale ; l'accès aux médicaments essentiels et l'usage rationnel de ceux-ci ; la lutte contre

13. Dans le cadre des stratégies mondiales du secteur de la santé contre le VIH et l'hépatite virale,¹ et de la Stratégie OMS pour mettre fin à la tuberculose,² l'OMS continuera de promouvoir et de soutenir la mise en œuvre des interventions de réduction des effets nocifs qui sont décrites dans le guide technique publié conjointement par l'OMS, l'ONUSIDA et l'ONUSIDA³ dans le but d'atteindre

médicales, en particulier pour le traitement de la douleur. Ce programme, qui est actuellement mis en œuvre au Ghana, en République démocratique du Congo et au Timor-Leste, vise à aider les pays à recenser les obstacles à l'accès, en évaluant les politiques et la législation, et en suivant la disponibilité et les prix des médicaments placés sous contrôle, notamment ceux pour le traitement de la douleur. Le programme mondial conjoint vise également à aider les pays à surmonter ces obstacles, et à mettre en œuvre des politiques, des règles et des pratiques rationnelles pour améliorer la disponibilité de médicaments placés sous contrôle qui soient abordables.

Questions transversales

17. La mise en œuvre des stratégies nationales de lutte contre la drogue a, jusqu'ici, été largement dominée par les mesures visant à réduire la consommation de drogues en faisant respecter l'interdiction de l'usage non médical des substances soumises à un contrôle international et les stratégies connexes d'application de la loi. Il est donc nécessaire d'assurer la mise en œuvre, multisectorielle et coordonnée, d'un ensemble complet de mesures de lutte contre la drogue qui porte sur la santé publique dans sa totalité – depuis la prévention primaire et la réduction des risques jusqu'à

actuellement un mécanisme de surveillance des substances susceptibles d'engendrer un abus et une dépendance, et d'être nocives pour la santé, y compris les nouvelles substances psychoactives et les substances pour lesquelles les données sont insuffisantes pour justifier une étude par le Comité d'experts.

20. De nouvelles activités seront menées, en collaboration avec l'ONU DC et d'autres organisations internationales, sur le suivi de la consommation de drogues et la mortalité et la morbidité liées aux drogues dans les populations à tous les niveaux, et elles incluront l'appui et les orientations techniques fournis aux États Membres afin qu'ils améliorent leur